
Bonfol enfin libéré de ses déchets : **Conférence de presse du 2 septembre 2016**

L'assainissement de la DIB : un défi politique, juridique, technique et financier

Intervention de M. David Eray, Chef du Département de l'environnement

Le discours prononcé fait foi!

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Permettez tout d'abord au nouveau ministre que je suis de rendre hommage à mes prédécesseurs pour le rôle déterminant qui a été le leur dans ce dossier d'une ampleur exceptionnel. Comme vous le savez, ce processus a été déclenché lors d'une mémorable conférence de presse tenue le 11 janvier 2000 à Delémont en présence du Directeur de l'Office fédéral de l'environnement Philippe Roch. Une conférence de presse au cours de laquelle le Ministre jurassien de l'environnement et de l'équipement mettait la chimie bâloise en demeure d'assainir définitivement la décharge chimique de Bonfol.

Il aura donc fallu plus de 16 ans pour réaliser ce que l'on pensait pouvoir effectuer en 5 ans. Il aura donc fallu travailler d'arrache-pied durant plus de 16 ans pour excaver les déchets acheminés durant une quinzaine d'année de Bâle à Bonfol par des milliers de camions via la route internationale.

Pour l'Autorité cantonale, ce dossier a représenté dès le départ un défi politique, juridique, technique et financier hors norme.

Un défi politique car il a fallu littéralement imposer le principe même de cet assainissement définitif, alors même que la Chimie bâloise avait déjà investi plusieurs dizaines de millions pour sécuriser et gérer la décharge.

Un défi juridique quand il a fallu notamment s'approprier un volet totalement nouveau du droit de l'environnement, avec des notions inhabituelles telle que « perturbateur par situation », à ne pas confondre avec « perturbateur par comportement », avec les obligations qui incombent à l'un et à l'autre.

Un défi technique également et je devrais dire surtout, avec un rôle de surveillance dans les domaines de la protection des eaux, de l'air, des sols, de la protection des travailleurs et de la population. Que se passerait-il en cas d'explosion d'une certaine ampleur. Et que se passerait-il si cette explosion était deux ou trois fois plus puissante ? Quel doit être la résistance du local abritant les machinistes chargés de télécommander les engins dans le hall d'excavation pour assurer leur sécurité ? Des questions, vous en conviendrez, qui ne se posent pas tous les jours pour une Autorité cantonale.

Et puis, enfin, il s'agissait aussi d'un défi financier puisqu'il était clair dès le départ que cette opération serait très coûteuse. Ce chapitre a connu plusieurs rebondissements et ce n'est finalement qu'en 2005, soit 5 ans après la signature de l'accord-cadre selon lequel la question semblait réglée, que l'Autorité cantonale a pu obtenir par convention d'être exonérée de tout participation aux frais de cette opération devisée à l'époque à 200 millions de francs, et qui s'élèvera au final plus ou moins au double de ce montant. Petit clin d'œil : l'assainissement de la décharge aura donc coûté environ 250 fois plus que les redevances versées à l'époque par la chimie bâloise pour avoir le droit d'entreposer ses déchets à Bonfol...

Pour gérer ce dossier hors-norme et exercer son rôle de surveillance, le canton du Jura a dû engager des ressources internes importantes et solliciter de nombreux experts. Je souligne à ce propos que l'intégralité des coûts liés à ces tâches est prise en charge par la chimie bâloise.

Dans la conduite de ce projet complexe, les partenaires ont toujours su se doter des structures nécessaires à une collaboration fructueuse. Il s'agit notamment du « Comité restreint » au sein duquel siège des représentants de la chimie bâloise ainsi que des Autorités communales, cantonales et fédérales. Par ailleurs, la Commission d'information franco-suisse constitue un espace privilégié d'échange d'informations et de dialogue puisque toutes les parties intéressées y sont représentées.

Aujourd'hui, Bonfol est débarrassé de ses déchets. C'est une page qui se tourne mais l'ouvrage n'est pas achevé. Des travaux résiduels sont encore en cours, des contrôles continuent et continueront d'être effectués, la question des lentilles sableuses polluées devra être résolue, puis viendra le démontage des installations et enfin réaffectation du site en zone de forêt ou qui verra éventuellement la réalisation d'un projet sous l'égide de l'association « Escale Bonfol ».

Pour conclure, je veux rendre hommage à mes prédécesseurs au Département de l'environnement qui ont tous été impliqués dans ce dossier Bonfol, et ce depuis l'entrée

en souveraineté du Jura. Je veux bien évidemment remercier tous les collaborateurs cantonaux qui auront été considérablement sollicités pour mener à bien ce dossier ; me féliciter de l'excellente collaboration qui a – presque – toujours prévalu entre les trois acteurs principalement concernés, à savoir la Chimie Bâloise, le canton du Jura et la Commune de Bonfol ; et finalement relever le rôle de facilitateur joué par la Commission d'information qui, au fil des années, s'est imposée comme une expérience remarquable de participation citoyenne.

Je vous remercie de votre attention